

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2018

Sous la présidence de M. Frédéric CAQUEL

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 10

Mmes Sophie DI LENARDO, Claudine ARNOLD et Sophie MAIER
MM. Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, Olivier ROMINGER, David BLUNTZER,
Valentin NUSSBAUM, Denis QUEVILLON et Jean-Loup GOTTSHECK

Absent excusé : M. Yves KLEIN, 1er Adjoint donnant procuration de vote à M. Daniel ISENSCHMID

Assistaient également à la séance Mme Dominique MULLER, Adjoint Administratif Territorial Principal ainsi qu'un auditeur

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 20 septembre 2018
3. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes
4. Renouvellement du contrat de fourrière
5. Participation de la Collectivité à la Protection Sociale Complémentaire Prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée
6. Désignation d'un référent « vélo »
7. Demandes de subventions
8. Eclairage public
9. Déneigement de voies
10. Coupes d'arbres dans les talus
11. Approbation de devis
12. Contrat de maîtrise d'oeuvre
13. Annuaire Kilfo

.../...

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement Mme Sophie MAIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assistée par Mme Dominique MULLER, Adjoint Administratif Territorial Principal.

N° 02 - Approbation du PV du 20.09.2018

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

Le Conseiller M. GOTTSHECK Jean-Loup remarque toutefois que la formulation du point divers relatif au bûcher n'était pas adéquate à son avis car son interprétation lui semblait semer le doute. Il précise qu'il n'a pu contacter aucun des bénévoles pendant la période de vacances et qu'une seule personne était au courant des informations. Les Conseillers n'ont pas été interpellés à ce sujet et ont trouvé le PV factuel. M. GOTTSHECK informe qu'il signera tout de même le PV.

N° 03 - Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets – Exercice 2017

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes -Exercice 2017- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2018 pour l'exercice 2017.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017.

N° 04 - Renouvellement du contrat fourrière

M. le Maire informe que le contrat SPA arrivera à échéance le 31 décembre 2018, au terme des 3 ans et interroge le Conseil sur la possibilité de renouvellement de ce contrat pour les années 2019, 2020 et 2021.

Il présente à l'Assemblée le projet de prestation de services – Missions de Service Public «Fourrière ».

Le coût de ce contrat est calculé sur la base de la population municipale à raison de 0.76 € en 2019 par habitant, puis 0.77 € en 2020 et 0.78 € en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement le contrat présenté,

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec la SPA.

N° 05 - Désignation d'un référent « vélo »

Le Maire informe le Conseil que le Pôle Territorial et Rural du Pays Thur-Doller engagera à partir de janvier 2019 l'élaboration d'un schéma directeur pour le vélo à l'échelle des trois Communautés de Communes composant le Territoire Thur-Doller. L'objectif de ce schéma est de mettre en cohérence les différentes initiatives des Collectivités et d'organiser la continuité entre les itinéraires existants et doit répondre aux besoins exprimés par les usagers et entreprises de circuler sur un réseau de pistes cyclables homogène et le plus sécurisé possible.

Afin de participer à l'élaboration de ce document, le Conseil Municipal doit désigner un « référent vélo » en son sein.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal désigne unanimement :

- M. Yves KLEIN, 1^{er} Adjoint,
- M. Frédéric CAQUEL, Maire de la Commune

en qualité en « référents vélo » pour la Commune.

N° 06 - Déneigement de voies

Le Maire rappelle au Conseil que l'hiver approche et qu'il y aura bientôt lieu de déneiger les voies communales.

Il rappelle que suite à un récent dossier examiné par le Conseil, il est apparu que des voies privées ou pont étaient déneigés et interroge le Conseil à ce sujet.

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE que le service technique ne devra dorénavant déneiger que les voies Communales,

CHARGE le Maire de communiquer l'information aux habitants qui bénéficient de ce service depuis quelques années,

PROPOSERA un forfait dans le cas où une demande de déneigement de voie privée se présenterait (personnes dans l'incapacité de déneiger),

RAPPELLE que ces voies ne seraient déneigées qu'après que toutes les voies communales n'aient été déneigées.

N° 07 - Coupes d'arbres dans les talus

Le Maire communique au Conseil que quelques habitants de la Grand'Rue l'on interpellé pour signaler des arbres menaçants implantés sur terrains communaux et surplombant des maisons d'habitation.

Puis le Maire informe le Conseil qu'il est s'est rendu sur place pour constater les propos de ces habitants.

Il rapporte à l'Assemblée qu'effectivement certains arbres étaient devenus dangereux en raison de leur hauteur et que la protection des maisons situées en contrebas était à mettre en doute. Il précise par ailleurs que ces travaux devraient être réalisés par des élagueurs spécialisés voire même par « technique de cordage » si nécessaire.

Interrogé à ce sujet, le Conseil :

PREND NOTE que le même type de demande est formulé par d'autres habitants du village (rue de l'Oelberg et rue du Buhlebel) dont la parcelle communale jouxte leur terrain (information des Conseillers Daniel ISENSCHMID et David BLUNTZER),

CONSTATE que le paysage se referme autour du village,

S'INTERROGE sur une éventuelle aide dans le cadre du GERPLAN,

DECIDE de se rendre sur place, avec la Commission et M. ROMINGER Olivier pour étudier les différentes demandes,

Ce point sera donc redébatu lors d'une séance ultérieure.

N° 08 - Demande d'application du régime forestier

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de demande d'application du régime forestier relatif de deux parcelles communales sises :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale	Classement
14	1	Winkelacker	2ha17a70ca	L
14	2	Winkelacker	53a75ca	L
			2ha70a45ca	



Le Maire communique que le Bureau a envisagé de garder ces parcelles en non soumis afin d'y planter des sapins de Noël.

Le Conseiller ROMINGER Olivier communique que sur versant situé juste en face, se trouvent déjà une quantité impressionnante de mélèzes qui pourraient servir à cette occasion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimement :

DECIDE de ne pas demander l'application du régime forestier pour les parcelles cadastrées référencées ci-dessus,

DECIDE de réunir la Commission Forêt le dimanche 18 novembre à 9H00 afin de se rendre sur les sites évoqués précédemment ; un casse-croûte pourrait être organisé pour cette occasion.

**N° 09 - Participation de la Collectivité à la Protection Sociale Complémentaire
Prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée
proposée par le Centre de Gestion**

Ces points les touchant de près ou de loin, les Conseillers Jean-Loup GOTTSHECK, Sophie DI LENARDO et Valentin NUSSBAUM quittent la salle des séances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE par 7 voix pour et 1 abstention :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 50€ par agent et par mois étant entendu que le montant forfaitaire ne pourra excéder le montant total du risque prévoyance dû par l'agent.

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Les Conseillers Jean-Loup GOTTSHECK, Sophie DI LENARDO et Valentin NUSSBAUM rejoignent la salle des séances.

.../...

N° 10 - Contrat de maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé en janvier dernier avec l'architecte HERRGOTT Stéphane d'ILLZACH pour un montant de 19 200€ HT soit 23 040€ TTC pour le suivi des dossiers d'accessibilité de la Mairie estimé alors à 160 000.00€ HT soit 192 000€ TTC.

Puis il rappelle que la nouvelle commission des bâtiments et de la voirie a proposé afin de réduire au minimum les coûts pour cette mise aux normes PMR de la Mairie :

- de modifier, suite au constat que certaines ébauches d'aménagement de la rampe d'accès ne permettraient pas une pente réglementaire ; la rampe aurait dû démarrer en réalité au centre de la place,
- de profiter de l'aménagement d'une « entrée dissociée » par l'arrière du local, en substitution de l'entrée principale ; la porte arrière restant ouverte en permanence pendant les heures d'ouverture au public (tolérée par le JO du 8 décembre 2014),
- d'aménager la salle du Conseil et des toilettes au RDC,
- de maintenir des bureaux d'accueil et du Secrétariat au RDC.

Par ailleurs plusieurs consultations d'entreprises ont d'ores et déjà été effectuées dans le cadre de ces projets de modifications d'accessibilité de la Mairie aux PMR afin de réduire au maximum le coût prévisionnel.

Suite à une rencontre avec l'architecte, une nouvelle proposition a ainsi vu le jour. M. HERRGOTT accepterait de travailler par vacation.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal

DECIDE par conséquent d'annuler unanimement le contrat de maîtrise d'œuvre signé en janvier 2018 avec M. HERRGOTT,

ACCEPTE une nouvelle proposition de règlements d'honoraires du maître d'œuvre (sur la base de 150€/heure HT) de ce projet, la Commune restant maître d'ouvrage des travaux,

CONSULTERA l'architecte du village pour un « avis nouveau » à ce sujet,

S'INTERROGE sur la nécessité de réaliser tous ces travaux cette année au regard des finances communales.

N° 11 - Annuaire Kilfo

Le Maire présente à l'Assemblée le projet de plaquette « annuaire thématique des forces vives de nos régions relatif à la vallée de la Haute-Thur ».

Cet annuaire local proposé par un habitant de la vallée regrouperait les producteurs, les artisans, commerçants, hébergeurs locaux qui préservent le dynamisme économique local.

Un emplacement serait même réservé aux différentes Communes (photo et heures d'ouverture par exemple)

Les tarifs seraient les suivants pour 30 mois :

Annuaire papier des Acteurs Economiques Locaux				
Distribué dans les entreprises et dans ± 90% de foyers.				
En plusieurs exemplaires dans les O.T, Mairies, Hébergeurs				
Tarif Spécial Vallée de la Thur. *				
Pour 2 ans et demi (30 mois)				
Gratuit 1/3 de Cellule (2 lignes max.) sur la page de l'annuaire local papier et sur la page web Kilfo de la Commune.				
Options Facultatives				
Fiche Complète Sur le site Kilfo.eu Dans 1 Catégorie : Coordonnés, Liens www . FB ...				
	<i>Annuaire Papier seul</i>	<i>Avec le site</i>	<i>Option</i>	<i>Total</i>
½ Cellule verticale ou horizontale	30€	30€	+24€	54€
1 Cellule texte sans photo (4 lignes) Nom Profession Coordonnés Téléphone www	58€	48€	+24€	72€
1+ Cellule avec 1 photo	70€	60€	+24€	84€
2 Cellules avec 1 photo	106€	96€	+24€	120€
3 Cellules avec 1 ou 2 photos	154€	144€	+24€	168€
4 Cellules avec 1 - 2 ou 3 photos	202€	192€	+24€	216€

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit pas trop l'intérêt de l'édition de cette plaquette et décide unanimement de demander à M. LUTRINGER de se charger de consulter d'abord les entreprises et artisans locaux ; et si ces derniers souhaitent s'engager dans cette démarche, de revoir le dossier.

N° 12 - Eclairage public

Le Maire rappelle à l'Assemblée que plusieurs questions ont été posées par l'Assemblée, relatives à l'éclairage public et qu'il a rencontré le Directeur de l'Entreprise en charge de notre réseau électrique à ce sujet.

Plusieurs points ont été évoqués :

- l'éventuelle extinction des lumières du village pendant les nuits, de minuit à 4h du matin, au lieu de la baisse d'intensité actuelle pour la nuit,
- le poteau électrique éclairant le pré et un sentier de la rue du Chauvelin,
- le poteau de la rue du Buhlebel qui est pourri,
- le « jour de la nuit » qui serait à organiser l'année prochaine,
- l'éclairage de la Mairie (à supprimer) et de l'église (à illuminer),
- le coût éventuel qui pourrait être économisé par la coupure de nuit (environ 3.85€/habitant/an),
- l'insécurité qui pourrait être ressentie et l'éventuelle malveillance.

Une question de sécurité se pose tout de même en cas d'extinction totale de l'éclairage public.

Une rencontre avec l'assureur communal est programmée.

Après un débat il est proposé de communiquer à ce sujet dans le prochain bulletin communal en informant que la Commune ferait un essai d'un mois de coupure de l'éclairage public ; la date restant à définir. La population sera informée au préalable.

N° 13 - Approbation de devis

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une partie du mur du cimetière était en train de s'écrouler depuis quelques mois et qu'un habitant de la Commune avait proposé de le reconsolider gracieusement.

Ce mur se dégradant de plus en plus, deux devis ont été sollicités auprès de l'Association Patrimoine et Emploi ; l'un pour une réparation de fortune (estimée à 880,-€) et l'autre pour une réparation plus complète (estimée à 2 960 ,-€ nets de taxes).

Par ailleurs, M. le Maire fait part par ailleurs au Conseil de l'avis de spécialistes qui suggèrent plutôt de réparer globalement ce mur pour une consolidation plus stable que de reprendre les parties endommagées.

D'autre part, lors de la journée citoyenne, et après avoir sollicité plusieurs avis, une proposition de mur en L a vu le jour.

Interrogé à ce sujet, le Conseil :

DEMANDE qu'une estimation de réparation de tout le mur (y compris couvertines et fongicide) soit effectuée,

CHARGE le Maire de consulter la Commune de Storckensohn pour participer à l'étude du dossier de l'intervention à mener, considérant que cette Commune sera invitée à participer à hauteur de 1/3 du montant dépensé ; le cimetière étant intercommunal.

Divers et communication

Cérémonies de Commémorations de l'Armistice de novembre 2018

Le Maire informe qu'en accord avec Mme le Maire de Husseren-Wesserling, chacune des 2 Communes organisera sa cérémonie au niveau communal (Conseil Municipal et Sociétés Locales, sans la Commune de Husseren-Wesserling), le matin du 11 novembre puisqu'une cérémonie de grande envergure se déroulera, pour la vallée, à la Nécropole de MOOSCH dans l'après-midi.

Le Conseil propose que cette cérémonie se déroule à 10h30 avec un apéritif à 11h15 à l'étang des Amis de l'Erlenweiher de MOLLAU.

Le jeune habitant de MOLLAU qui a récupéré la flamme à Verdun pourrait déposer celle-ci dans une lanterne au pied de la plaque du souvenir de MOLLAU.

Une lanterne sera prêtée par M. Olivier ROMINGER à cette occasion.

Mme DI LENARDO Sophie organisera, avec des jeunes du village, une lecture de textes.

La Commune déposera une gerbe.

Par ailleurs, l'Association des Maires de France a émis une proposition :

- faire sonner le 11.11. à 11h, pendant 11 minutes, en mode « plenum » toutes les cloches en commençant par la petite, la moyenne puis la grosse
- faire 1 enregistrement audio (en évitant les bruits parasites) par la Bibliothèque Nationale de France afin de laisser une trace de cette commémoration dans les Archives Nationales.

Le Conseiller Jean-Loup GOTTSHECK se porte candidat pour cet enregistrement.

Réception ligne HTA

Le Maire informe que cette réception se déroulera le mercredi 28 novembre 2018 à 10h30 sur le terrain du plateau sportif (dénommé Place des Fêtes par Enedis).


La Commune offrira le verre de l'Amitié à tous les intervenants (Enedis, Syndicat Départemental d'Electricité, M. Raymond NICKLER (Maire qui a engagé le projet), entreprise TAMAS, Conseil Municipal, Jeanne STOLTZ-NAWROT).

Ce verre de l'amitié sera servi au Café du Belacker à 11h00.

Arbres remarquables

Le Maire informe que le Département qui gère un inventaire des arbres remarquables a offert 2 supports à fixer sur deux de nos arbres remarquables inscrits à l'inventaire, à savoir :

- le châtaignier : lieu-dit Chauvelin à Mollau,



Chataignier
Mollau

Nom commun : Châtaignier
Nom scientifique : *Castanea sativa*
Nom alsacien ou allemand : Kastanie
Hauteur : 14,50 m
Circonférence : 4,74 m
Age : 200 ans
Coordonnées GPS :
Lat. : 47.87768803 Long. : 6.96978200


Ce beau châtaignier, puissant et étalé, ombrage une pâture avec ses 18 m de houppier et domine le village en contrebas. Il présente une physionomie particulière avec un collet massif et boursoufflé de plus de 10 m de circonférence. Situé sur un terrain privé mais parfaitement visible depuis le sentier.

Comment y aller ?

Prendre la route Storckensahn - Mollau, à mi chemin à gauche emprunter le sentier du Chauvelin balisé Club Vosgien rond rouge. L'arbre se trouve à environ 30 mn de montée sur la droite

ALSACE
Haut-Rhin

- le Chêne rouge, dit chêne rouge d'Amérique : lieu-dit Chauvelin à Mollau.




Chênes rouges d'Amérique

Mollau

Nom commun : Chêne rouge d'Amérique
Nom scientifique : *Quercus rubra*
Nom alsacien ou allemand : Roteiche
Hauteur : 13 m
Circonférence : 3,80 m
Age : 150 ans
Coordonnées GPS :
Lat. : 47.87933942 Long. : 6.97279637

Cette essence, originaire d'Amérique du nord, a été introduite en France au début du 18ème siècle. C'est un arbre d'ornement mais aussi de reboisement, car sa croissance est rapide. Les deux sujets du Chauvelin, outre leur taille respectable, ont une forme libre et sont de véritables vigies sur le plateau qu'ils dominent.

Comment y aller ?



Prendre la route Storckensohn - Mollau, à mi chemin à gauche emprunter le sentier du Chauvelin balisé Club Vosgien rond rouge. Les arbres se trouvent à environ 45 mn de montée sur un plateau.

ALSACE
Haut-Rhin

Le Maire sollicite le concours d'un élu pour accrocher les supports offerts selon la notice d'emploi fournie.

M. Yves KLEIN, 1^{er} Adjoint serait intéressé pour accrocher ces supports.

M. Antoine TACQUARD sera sollicité pour accompagner M. Yves KLEIN.

Sapin de Noël sur la Place de Lattre de Tassigny

M. le Maire propose de poser un sapin de Noël au Centre de la Place pendant la période des fêtes.

Le Conseil accepte.

Cet arbre serait illuminé pour éviter tout accident ; la Commune achètera des guirlandes électriques.

L'ancien trou creusé à l'époque puis rebouché sera recarotté.

Fête de Noël des Aînés

M. le Maire présente les différentes propositions de menu sollicités avec une entrée en moins.

Le menu à composer du Traiteur KUTTLER-SCHULTIS se chiffre à 30 €/personne.

Les propositions de l'Orée du Parc se chiffrent à 35 €/personne.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal retient, pour sa prestation de qualité, la 2^e proposition de M. FOERENBACH :

- Dos de sandre sur un lit de duo de carottes cuit au jus d'orange et safran – riz de Camargue,
- Cœur de Quasi de veau en feuilleté et cèpes et ses garnitures,
- Bûche de Noël (2 parfums).

La Chèvrerie LE CABRIOLAIT s'occuperait des plateaux de fromage.

M. GOTTSHECK Jean-Loup réinterroge le Conseil sur une éventuelle invitation des 68-69 ans à cette fête.

La Commission réexaminera cette proposition l'année prochaine ; les invitations 2018 ayant déjà été distribuées.

Remerciements

Mme WEBER Liliane remercie la Commune pour le superbe arrangement floral reçu et l'attention témoignée pour son 80^e anniversaire.

Date de la prochaine réunion : jeudi 22 novembre 2018

Le Conseiller GOTTSHECK Jean-Loup interroge sur la possibilité de modifier ce jour de réunion.

Après consultation des Conseillers, il s'avère que c'est la seule soirée qui convienne à un maximum de Conseillers.

Logo de la Com Com

M. le Maire présente le nouveau logo de la Com Com.

Main-courante de M. le Maire

Le Maire communique à l'Assemblée qu'il a déposé une main-courant auprès de la Gendarmerie le samedi de la journée citoyenne du 20 octobre 2018, dans l'après-midi, lorsqu'il a été fermé le portail du cimetière.

Un véhicule traversant le village à toute allure a failli le renverser alors qu'il lui faisait signe de ralentir (deux témoins étaient présents).

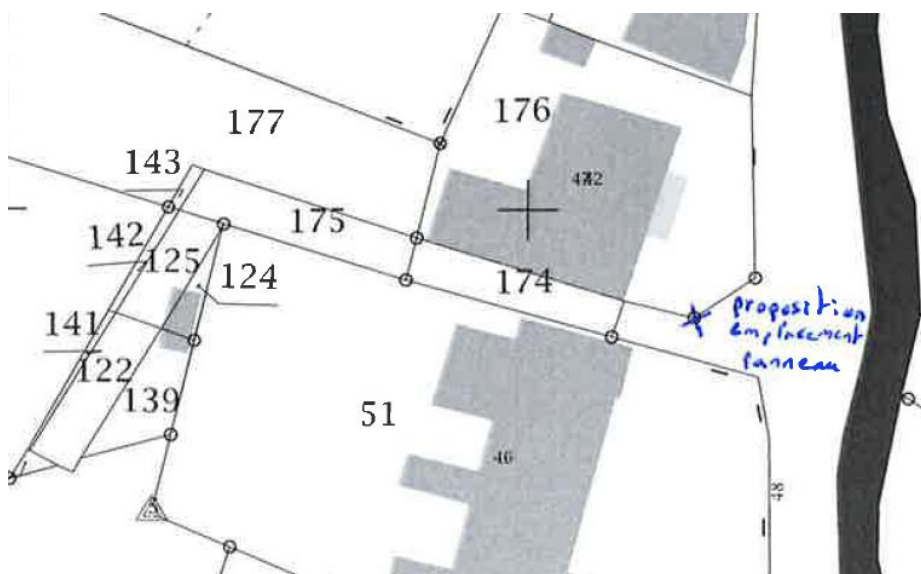
Deux véhicules faisaient la course dans la traversée du village et lorsque M. le Maire leur a fait signe de ralentir, le jeune a mis le pied au plancher.

Le jeune a été interpellé et sera jugé pour tentative de meurtre du Premier Magistrat de la Commune.

Panneau « chemin privé »

Le Maire communique que lors d'une rencontre en Mairie avec Mme GARTNER Marie et sa sœur Anne-Claire il avait été évoqué la possibilité d'indiquer un chemin privé à l'aide d'un panneau posé sur terrain communal.

Puis il donne la parole à Mme GARTNER Marie qui sollicite l'autorisation de poser un panneau « chemin privé » sur une borne communale car les camions arrachent régulièrement sa gouttière en empruntant ce passage privé pour des livraisons à destination d'artisans implantés à l'issue de cette voie.



Plusieurs propositions sont émises et la suggestion du Conseiller Olivier ROMINGER de poser un plot sur la borne communale et le panneau à l'aplomb de la gouttière, sur le terrain privé de Mme GARTNER, semble être retenue car c'est en prenant le tournant que les véhicules, arrachent cette gouttière.

Le Conseiller ROMINGER Olivier propose d'offrir ce plot à poser sur le terrain communal.

Suite à sa demande, une autorisation écrite PROVISoire de poser ce panneau « chemin privé » juste derrière la limite communale, sera donnée à Mme GARTNER Marie.

Un croquis avec les mesures correspondant à l'emplacement exact de ce panneau ainsi que des photos seront établis.

Clôture de la séance à 23h15.